



Intervention de la CGT/MAE

auprès du ministre des affaires étrangères - 6 avril 2020

Bonjour à tous,

La CGT/MAE est intervenue ce jour auprès du ministre, en audio-conférence. Vous trouverez ci-après le texte de notre intervention.

La CGT/MAE attend maintenant les réponses que le ministre s'est engagé à nous faire parvenir.

A ce stade, le ministre nous a indiqué que pour les congés, une dérogation interministérielle à la limite du 30 avril était en cours d'étude... et que pour le maintien des IRE pour les agents en France, l'administration essaierait de mettre en place un dispositif qui ne mettrait pas les agents en difficulté.

La CGT/MAE a fait observer que ces garanties étaient encore trop floues...

En ces temps difficiles de confinement, la CGT/MAE reste mobilisée à vos côtés et répercute auprès de l'administration toutes les difficultés que vous rencontrez en poste ou en centrale. Continuez à nous les faire remonter.

Restons solidaires et mobilisés !

Intervention de la CGT/MAE auprès du ministre en date du 06 avril 2020

La CGT ne souhaite pas profiter de cette réunion pour régler des comptes ou pointer les manquements de l'administration. Nous comprenons bien que des erreurs aient été commises dans la gestion d'une crise qui nous a tous surpris par son ampleur. Nous demandons cependant que cette indulgence et cette souplesse soient réciproques et que les procédures s'adaptent aux situations particulières et diverses des agents, en ayant pour priorité de les protéger et les accompagner au mieux dans l'exercice de leurs fonctions, certes, mais aussi et surtout au regard des responsabilités qu'ils ont envers leur famille. Ces responsabilités ne doivent pas être considérées comme accessoires par l'administration, elles doivent primer sur le reste. **Nous n'accepterions pas que des agents soient sanctionnés parce qu'ils ont fait ce que toute personne responsable doit faire face à une menace : protéger les siens.**

1) Dans cette perspective, la CGT/MAE demande que :

- **Le travail à distance soit systématisé** et que le présentiel soit l'exception, en poste comme en centrale. Dans certains postes comme dans certains services centraux, on continue d'exiger un présentiel sans nécessité réelle. Le message de l'administration doit être clair : le travail à distance est la règle, tout agent peut refuser de se rendre au bureau s'il n'a pas été démontré que la tâche qu'on lui assigne est essentielle et ne peut être effectuée à distance.

- **Qu'une attention toute particulière soit portée aux agents en poste dans des pays à risques sécuritaires ou sanitaires** : dans certains pays, la crise du Covid-19 risque de poser des problèmes sanitaires et sécuritaires tragiques (cf. NDI 01618112 du CAPS sur les effets probables de la crise en Afrique). Nous demandons que dans ces pays, l'administration permette aux agents, en particulier en famille, de rentrer en France et organiser, dans la mesure du possible, un travail à distance à partir de la France. Certains postes le pratiquent déjà pour des agents bloqués en France pour des motifs familiaux ou en raison de fermetures de frontières. Il faut systématiser cette pratique quand elle est possible et faire fi des contraintes réglementaires. La priorité, répétons-le, c'est la protection des agents et de leur famille.

Nous voulons évoquer ici le cas d'un collègue affecté dans un pays à système de santé défaillant qui a rejoint la France avant la fermeture de l'espace aérien et se retrouve sanctionné par une rupture d'établissement imposée. Pour la CGT, ce type de gestion est inacceptable et nous demandons à l'administration de revenir sur sa décision. Encore une fois, c'est la souplesse et la bienveillance qui doivent prévaloir.

En ce sens, **la CGT demande que les conditions de retour et séjour en France soient favorables aux agents** : maintien de l'IRE car les frais liés à l'expatriation continuent à être dus : loyer, scolarité, etc... Si l'on supprime l'IRE, beaucoup d'agents vont se retrouver confrontés à des difficultés financières insurmontables. Pour ceux qui n'ont pas de logement en France, nous demandons que la DPS soit saisie pour organiser une aide au logement.

Pour les recrutés locaux, la CGT demande qu'il soit traité ad minima sous le même régime que les titulaires: s'agissant de questions de santé et de sécurité, il n'y a pas lieu de faire des distinctions de statuts ou de grades.

Que ce soit en centrale ou en poste, certains agents, en particulier les cadres, nous signalent un **rythme de travail totalement incompatible avec leurs obligations familiales et mettant en danger leur santé** (postes, directions géographiques...), (exigence 7j/7, aucun droit à la déconnexion, alors qu'il a été indiqué aux agents qu'ils ne bénéficieront d'aucune compensation). Nous vous rappelons que même et surtout en situation de crise, les agents ont besoin de repos pour pouvoir travailler efficacement. Il faut organiser les permanences de façon à respecter cette nécessité. De plus, ceux qui ont des enfants doivent assurer leur suivi scolaire, ce qui n'est pas une mince affaire et peut se révéler très chronophage.

Idem pour la gestion des congés : quid des reliquats perdus au 30 avril, des RTT dont on envisage la suppression pour les agents dépourvus d'outils de mobilité ?

La CGT demande que les conditions de compensation financière ou horaire soient définies dès maintenant en dialogue social pour l'Administration Centrale comme en poste.

Qu'on ne nous réponde pas qu'en ces temps de crise, chacun doit être mobilisé et qu'il n'est pas temps de penser aux congés et aux récupérations. Monsieur le Ministre, c'est la marque d'une société forte de ses principes démocratiques de les tenir même et surtout en période de crise en respectant les réglementations qui assurent l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Rappelons également que le régime des Fonctionnaires n'est pas celui des militaires et qu'ils ne bénéficient pas des mêmes avantages en matière de retraite ou de primes notamment.

Un décès nous a été signalé au service de la valise diplomatique. La CGT souhaiterait savoir si les collègues du service ont été informés et quelle procédure a été adoptée pour assurer leur suivi médical. Nous demandons que tous les collègues du défunt soient testés. Quels sont les conditions de travail actuelles du service ?

La CGT demande que soit classés comme maladie professionnelle les cas contractés pendant le service, conformément aux préconisations de l'OIT.

Nous souhaitons également que soient combattues les résistances dans la communication d'informations : nous avons besoin, en tant qu'organisation syndicale, d'avoir des échanges fluides avec l'administration et de pouvoir avoir accès aux informations qui nous aident dans notre travail : ainsi on attend toujours d'avoir communication des PCA des postes, des NDI sur le coronavirus etc... L'opacité est la porte ouverte à toutes les peurs et tous les fantasmes. Seule une politique de transparence réelle nous permettra de répondre aux interrogations des agents.

A propos de communication, nous souhaitons enfin évoquer celle du gouvernement: Emmanuel Macron et vous-même avez annoncé le **rapatriement de tous les français bloqués à l'étranger**. Cette communication aurait mérité plus de nuances et de réserves car les agents assurant la réponse téléphonique des postes comme ceux du CDC se sont retrouvés confrontés à la déception et l'indignation légitimes des ressortissants pour lesquels rien n'était prévu. Il y a en effet encore beaucoup de Français à l'étranger dans l'impossibilité de rejoindre leur pays faute de liaison aérienne. Il aurait fallu expliquer que les rapatriements se feraient sur des vols commerciaux, au compte-gouttes et uniquement pour certains pays. Faire des déclarations à l'emporte pièces sans se soucier des conséquences pour le travail des agents qui reçoivent en direct les appels des Français dénote au mieux une méconnaissance, au pire un mépris, du travail réel des agents de ce ministère.

Certes l'exercice de réponse à cette crise est délicat, elle nous a tous pris de court par son ampleur et nous mesurons les difficultés de gestion qu'elle occasionne pour l'administration. **Nous lui demandons cependant de veiller à ce que la situation de chacun soit prise en compte avec bienveillance et humanité et que priorité soit donnée à la santé des agents et de leur famille.** La DRH et les postes ont montré leur savoir-faire dans l'exercice complexe de réduction de 10 % de la masse salariale, en un délai record imposé par le gouvernement, sur un schéma d'emploi déjà exsangue. Nous ne doutons pas qu'elle saura à présent mettre toutes ses compétences au service de la protection de ses salariés.

Enfin, Monsieur le Ministre, les Français font preuve de sens des responsabilités en se pliant aux mesures exceptionnelles actuellement mises en place. Cependant, **la CGT sera extrêmement vigilante à ce que les effets de cette crise ne se prolongent pas au-delà du raisonnable et qu'elle ne laisse pas de traces durables sur la nature même de notre société** : si cet état d'urgence devait se prolonger, si nous devons continuer à vivre dans un mauvais film de science-fiction, privés de nos libertés fondamentales, la liberté de nous déplacer à notre guise, la liberté de nous réunir quand bon nous semble, la liberté d'exercer notre sens critique contre le pouvoir, si nous devons continuer à vivre sous un régime où règnent la peur sociale, l'autoritarisme, la surveillance informatique, la répression, le contrôle, la propagande, le travail sur le mode de la réquisition, alors, Monsieur le Ministre, les effets collatéraux seraient bien pires encore que le mal que nous prétendons combattre. Les peuples ne l'accepteront pas, du moins nous l'espérons.